



## **Commission Nationale Education et Activités Cynophiles**

*Président Jean Claude Métans*  
**GSM 00 33 (0) 6 07 38 33 07 E-mail :**  
*jc.metans@wanadoo.fr*

COMMISSION  
NATIONALE  
EDUCATION  
ET ACTIVITÉS  
CYNOPHILES

### **SEMINAIRE DES JUGES DES 9 ET 10 JANVIER 2015** **Au siège de la SCC**

#### **Ouverture du séminaire et Communication du Président Jean-Claude Métans**

Je remercie tous les Juges présents à ce séminaire malgré le contexte actuel du aux attentats terroristes que nous avons vécus. Il ne m'appartient pas de les commenter ici mais j'invite l'assistance à observer une minute de recueillement.

L'année 2015 commence et je vous présente en mon nom personnel et au nom de la commission mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

L'année 2014 a été riche en événements avec, notamment, la réorganisation de la commission, de nombreuses réunions ont eu lieu et un gros travail fait au niveau des licences.

De nouveaux Juges ont été nommés : Vanessa Imbert, Dominique Prin, Joffrey Adyns. David Desoubrie doit effectuer un dernier assessorat.

Remerciement à Brice HOUAREAU qui est venu de l'île de la Réunion pour ce Séminaire.

Des Juges ont été qualifiés : Guillaume Dublanche, Mélanie Théault, Christian Saccoccio.

Je remercie tous les juges d'avoir adressé de façon régulière le chèque de un euro au secrétariat général de la CNEAC et de l'avoir fait de bonne grâce : 710 concours d'Agility dont 659 ont fait l'objet de la redevance de cet «euro», soit 54 628 euros de recette. Cette somme a permis de reconduire l'organisation de ce séminaire, des stages de formations avec vétérinaires, le remboursement des frais de déplacement des membres de CNEAC intervenants dans les grands événements, le financement de formations, l'achat de matériel de retransmission vidéo de nos championnats et GPF et d'accentuer l'aide financière à l'organisation de nos grandes finales.

La CNEAC a été restructurée. Chaque groupe de travail s'est réuni. Le Groupe de Travail Agility (GTA) a mené des actions dynamiques et fourni un excellent travail. A noter deux accidents survenus lors de concours d'Agility.

En ce qui concerne les licences, le prestataire a cessé son activité fin janvier 2014. Il n'a pas fourni les statistiques des licences émises entre le 1<sup>er</sup> octobre 2013 et le 31 janvier 2014. L'ordinateur qui servait à ce travail appartenant à la SCC nous a été rendu formaté. Suzie Félix a pris la relève à compter de février 2014 jusqu'au 24 août. Puis Arlette Cattoen a pris la relève à partir de cette date. Les licences ont pu être obtenues dans des circonstances tout à fait satisfaisantes. Merci à toutes deux pour cette aide bénévole.

Pour le nouvel exercice 2015, il avait été convenu début 2014 que la SCC « rapatrierait au siège » l'édition des licences. Le programme d'édition a été mis en place par la Société Centrale Canine avec l'aide d'un prestataire et de la participation très active du GT Informatique et du secrétaire général de la CNEAC. Cela a nécessité de nombreuses réunions et d'heures de travail. Un grand merci à Jean Denis Devins et René Rauwel.

Aujourd'hui, la première version du programme fonctionne de façon globalement satisfaisante et les licences sont éditées assez rapidement. Des mails de félicitations ont été

reçus soulignant la rapidité d'obtention des licences. Des aménagements du programme vont être réalisés dans les prochaines semaines.

David Powell a été désigné pour élaborer un cahier des charges en vue de la refonte du site internet « Activités-canines.com »

Que tous les acteurs et intervenants pour le travail accompli par nos GT au cours de cette année soient remerciés.

Un livre a été édité par la SCC: « Le chien, morphologie, esthétique et jugement » un certain nombre d'exemplaire est disponible au prix de 29 euros 90.

René Rauwel, notre secrétaire général, rappel que les juges sont invités à envoyer rapidement leurs demandes de remboursement à Jean-Claude Métans (bien préciser le lieu du déplacement et joindre les originaux des justificatifs).

### **Présentation du séminaire par Maryannic Jourden :**

Remerciements au travail fait précédemment, à l'ancien GTA, au nouveau GTA et à tous les membres de la CNEAC.

Le nouveau GTA est composé de juges, de compétiteurs et d'un regard extérieur sur la discipline Agility (François Gueguen, ancien compétiteur et compétiteur CUN).

Il est important que nous, juges, puissions échanger tous ensemble, donner une réelle cohésion entre nous et avoir une ligne de conduite identique à tous.

Il est fait état de remarques de juges quant au laxisme de la part de certains clubs : invitation des juges, concours non stop non prévus initialement, petits terrains, image du "juge qui est là pour lever le bras et qui coûte cher", etc... Il y a de plus en plus de nouveaux présidents de clubs qui ne connaissent pas le règlement de la cynophilie...

Des critiques ont également été formulées envers les juges mais, la plupart du temps, le nom du juge n'est pas cité. Les concurrents sont de plus en plus sensibles aux paroles du juge. Certaines « choses » ne vont pas sur le terrain : certains juges arrivent sans avoir préparé les parcours. Improviser les parcours tout au long d'une journée est vécu par les concurrents pour un manque de respect envers eux : les différences entre les différents niveaux ne sont ainsi pas suffisamment étudiées, les trajectoires non plus,... Le règlement n'est pas toujours respecté : un juge qui donne une partie de brevet alors qu'il y a des fautes, non seulement c'est contraire au règlement mais c'est aussi un manque de respect et de cohésion envers les collègues juges. Il a été raconté qu'un juge aurait enlevé une faute à tous les agilitystes sur un jumping plus pour qu'ils aient leur qualificatif pour les sélectifs européens... Que dire de cette préférence pour les juges étrangers que l'on perçoit quelque fois chez les compétiteurs... Nous avons tous à apprendre les uns des autres de façon réciproque et nous opposer est ridicule.

Pour être respecté, il faut respecter les concurrents et les organisateurs. Le juge n'est pas là pour faire de l'autoritarisme, ni du laxisme... Animer un concours ce n'est pas avoir des propos désobligeants. Sur le terrain, le juge représente l'ensemble des juges, faire preuve de laxisme c'est ne pas respecter ses collègues et cela entraîne des conséquences ultérieures. Le collège des juges est maintenant important (9 nouvelles demandes de juge pour 2015). Le travail d'un juge, quand il fait bien son travail, est extrêmement fatigant, il faut que personne ne l'oublie.

Dominique Vidale : "Les collègues inventent des règles ou s'assoient dessus. Ce serait bien déjà d'interdire cela. Il y a un règlement et le respecter ce serait déjà bien".

## Le juge, de l'invitation au rapport de jugement en passant par le jour du concours.

Trois fiches ont été élaborées :

**Fiche 1** : remplie par l'organisateur immédiatement après l'invitation par téléphone ou mail.

Renseignements sur l'organisateur, le type de concours d'agility. Rajouter sur la fiche : concours classiques et conditions particulières (sélectif, championnat régional, autres).

Petit aparté sur le concours non stop : la plupart du temps, il est décidé au dernier moment et il finit tard. Les clubs en profitaient pour prendre plus de 100 concurrents. David a fait une estimation, avant l'instauration des épreuves plus et après leur instauration, de tous les cas de jugement. Il a été obtenu un consensus quant à son organisation : un terrain avec le jumping en parallèle. Pour se faire respecter, il est important que les juges disent les choses et les écrivent notamment sur le rapport de jugement. Le travail du juge est important et difficile.

Dominique Vidale : Il est arrivé qu'un club l'invite à aller chercher les informations sur le nombre de concurrents sur un réseau social.

Christian Saccoccio : Une invitation à juger est parfois envoyée à plusieurs juges en même temps.

Patrick Fourcot a reçu aussi ce genre de mail.

Jacques Gasdeblay : également.

Il est conseillé de ne pas répondre à une invitation adressée à plusieurs juges.

Quelque fois, il est demandé au juge "avez-vous un CC" ? (camping car). Ce n'est pas une obligation d'avoir un CC pour un juge et s'il en a un, il est important que le club lui assure un accueil approprié (branchement 220v et place à l'ombre si possible).

Didier Timmermans : Il est arrivé qu'un Président de club et un Responsable agility invitent chacun un juge différent.

Sur la fiche 1, demande générale pour remplacer organisateur par président car c'est ce dernier qui est responsable.

Jacques Gasdeblay : envoi par courrier postal ? Réponse générale : il faut "vivre avec son temps"... par mail... mais le règlement actuel précise par courrier.

**Fiche 2** : donne des précisions au juge pour la préparation de ses parcours et à l'organisateur sur la venue et l'accueil du juge (train, voiture, réservation hôtelière, etc..).

Demande de préciser le nom et les coordonnées de la personne responsable du concours, rajouter plan du terrain, sas, arbres, coordonnées GPS du lieu du concours.

Jacqueline Vasserot : préciser de façon très claire la partie à remplir par le club et celle par le juge.

Jacques Gasdeblay propose que le juge renvoie la fiche 1 accompagnée des 2 autres fiches.

Nicolas Renaud : préciser taille du terrain idéal 30 x 40 m ou 25 x 35 et rajouter idéal 30 x 40 m (attention aux 6 mètres qui séparent la haie d'arrivée et du départ des zones délimitant le terrain).

**Fiche 3** : correspond à la fiche du « dernier moment », notamment les informations qui permettent au juge d'établir le programme horaire (nombre de concurrents et leur répartition par épreuves et par catégories).

Actuellement, bien souvent, les clubs adressent au juge la feuille Progesco qui comporte la liste des épreuves et le nombre des concurrents.

Jacqueline Vasserot : est-ce que les clubs vont envoyer les 3 fiches alors qu'ils n'envoient déjà pas celle existante actuellement ?

Jean-Claude Bergevin propose de rendre ces 3 fiches obligatoires.

Jacques Gasdeblay souhaite que le cahier des charges soit également joint.

Une des missions du GTA est de réécrire le cahier des charges.

Plus de traditions, tout doit être écrit, tout ce qui n'est pas écrit est une rumeur...

**Pour être en corrélation avec le nombre de passages par juge, il est important de préciser sur la fiche 3 le nombre total de passages et de chiens.**

Problème des concours spécial débutants et un concours classique le lendemain jugés par un seul et même juge les 2 jours, il est impératif que le nombre de passages total de ces deux concours soit respecté. (332)

Françoise Durieux : les clubs vont rajouter des chiens.

Si sur les statistiques, on s'aperçoit que le nombre de chiens a été dépassé, l'information doit être transmise au CTR.

Remarque générale : les juges sont arrivés au maximum de ce qu'il est possible de juger...

Jean-Claude Bergevin : rajouter le matériel, les personnes de terrain, etc... sur la fiche 2... Il est spécifié alors de faire un règlement avec accueil des juges et cahier des charges d'un concours

Jacqueline Vasserot : si la taille minimum du terrain n'est pas respecté, convaincre le club d'avoir un terrain adéquat dans la mesure du possible ; si, malgré cela, les conditions ne sont pas conformes, le juge ne peut pas faire autrement que de diminuer le nombre d'obstacles, revoir ses parcours. Il est nécessaire alors de le notifier sur le rapport de jugement et appeler le CTR la veille du concours pour l'informer... Il faut que le club prenne les dispositions pour que, l'année d'après, le concours se passe conformément au cahier des charges. Eventuellement, appeler Pascale ou René pour savoir si cela a été précisé sur le rapport de jugement de l'année précédente.

Bien préciser sur le rapport de jugement les conditions (le rajouter sur le modèle du rapport de jugement et préciser la dimension du terrain) et ce qui ne va pas.

Didier Timmermans : sur un concours, pas d'accueil le dimanche soir.

Il faut l'écrire sur le rapport (marque sur le modèle accueil des juges de telle heure à telle heure).

Jacques Gasdeblay : un club l'invite quasiment tous les ans depuis 4 ou 5 ans car ils ont un petit terrain (2 poteaux électriques, etc...). Que fait-on ?

Les 3 fiches vont être rectifiées en tenant compte des remarques précédentes. Par ailleurs, il paraît important que le juge doit notifier sur son rapport de jugement tout ce qui ne va pas, entre autres : accueil, terrain, hôtel, etc...

Ce serait bien de rappeler le règlement des indemnités kilométriques dans le cahier des charges. Les 50 kilomètres supplémentaires ne concernent que les juges des activités de la CUN. Rappel du règlement : indemnités calculés avec Mappy par l'organisateur.

Jacques Gasdeblay : La CNEAC devrait rappeler aux CTR le règlement.

Christian Saccoccio : le laxisme de certains nous a amenés là.

Daniel Meyrieux : a été mal reçu dans un club.

Il est nécessaire de préciser sur le rapport de jugement tous les problèmes. Tous les rapports doivent être adressés à Pascale. Elaboration d'un tableau Excel à partir du 01/01/2015 qui résumerait si problème ou pas lors d'un concours.

Lors d'accidents survenus en cours de concours, le signaler sur le rapport et l'envoyer à René, tout accident doit faire l'objet d'une demande auprès de René "de l'accidenté"

Question au sujet du chèque de un euro : Pourquoi le club organisateur ne s'en chargerait pas ? ...si c'était le club, ce ne serait pas fait...

## **PRESENTATION DE PROGESCO/AGILITY 2015 PAR JEAN-DENIS DEVINS**

**Principales modifications** : rétablissement de la saisie des parties de brevet, édition des brevets (brevet FCI) et des brevets jeunes conducteurs, TMP des épreuves + calculé par défaut à 1,5 fois le TPS, réajustement de la vitesse d'évolution en fonction du TPS en seconde (ex. 3,01 m/s, car la vitesse n'est plus forcément une valeur entière), suppression des 50 points liés à une élimination, les mentions éliminé et abandon sont fusionnées (à l'affichage éliminé), les mentions absent et forfait sont fusionnées (le jour du concours il est préférable de retirer le concurrent absent pour éviter qu'il ne "revienne à chaque épreuve"), suppression d'un dossard aux concurrents en liste d'attente, suppression de l'attribution d'une position sur les ordres de passage aux concurrents en liste d'attente, suppression des fichiers en TXT du contenu de la sauvegarde, utilisation de la base de la licences de la SCC/CNEAC.

**Règlement de la DDPP** : pas d'inscription au poteau, faire une liste d'attente où tous les chiens susceptibles de participer au concours sont déclarés.

**Utilisation de la base des licences de la SCC/CNEAC, les conséquences** : informations disponibles identiques à celles des licences, intégration du numéro de licence et du numéro de FAPAC, pas de possibilité de créer des licences SCC/CNEAC, pas de **possibilité de créer des clubs SCC**, préparation du concours doit être faite sur un ordinateur connecté.

**Intégration des règles de participation aux concours** : chien porteur d'un CAESC ou d'un CSAU, chien porteur d'un Pass Agility, jeune conducteur détenteur d'un Pass Agility (il n'y a pas d'âge minium pour les jeunes pour pratiquer l'Agility ce qui est nécessite que le jeune doit être évalué au Pass Agility, notamment s'il est capable de conduire et de maîtriser le chien), pour l'instant le degré reste modifiable.

**Ecrans** : préparation d'un concours, affichage possible d'une mise à jour de Progesco,

Sur l'écran principal (créer un nouveau concours, continuer le concours en cours, restaurer un concours sauvegardé) il est possible de voir, avec connexion internet (pastille verte connectée et pastille rouge non connectée), la version et la date de mise à jour. Ces informations sont en rouge quand une nouvelle version du fichier est disponible.

A la fin de la première étape : 10 000 licences, 8 000 chiens, propriétaire/conducteur et degré sont les erreurs les plus courantes, principales difficultés avec la mauvaise déclaration des licences 2014

**Jacques Dayan** : est-il possible d'intégrer le CAESC à un Pass Agility ?

Ce n'est pas possible car le CAESC n'est pas propre à l'Agility.

**Jacqueline Garrigue** : qu'en est-il des concurrents étrangers ? Il est toujours possible créer des licences dans Progesco pour les concurrents étrangers.

**Linda Bourasse** : les concurrents qui n'ont pas de licence validée et/ou payée ne peuvent pas s'inscrire en concours.

**Jean-Denis Devins** : Le CTR reçoit un mail tous les soirs à 22 heures pour les licences à valider. Il y a un progrès par rapport à l'ancienne procédure puisque le concurrent peut s'inscrire dès que sa demande est validée.

Dominique Favre : s'il y a un "raté de licence", on doit payer la réédition de la licence (sauf si la SCC est responsable).

Jean-Denis Devins : Non, il faudra procéder à une modification de licence mais cette fonctionnalité n'est pas encore disponible. Aujourd'hui, dans Progesco, le degré n'est pas verrouillé tant que le programme n'a pas été testé complètement. Le club doit penser à faire une mise à jour du fichier la veille du concours. Renouvellement des licences 2015 pour 2016, le faire pour l'instant avant le 31 décembre 2015.

Dominique Vidale : le GTA mettra-t-il un âge limite de chien pour l'Agility.

Maryannic Jourden : les clubs doivent prendre leurs responsabilités...

### **Travail de Groupes pour échanger sur les situations de jugements qui nécessitent des harmonisations.**

Nicolas Renaud s'est rendu au séminaire des juges FCI au Luxembourg (février 2014). Le document de travail de ce séminaire est utilisé pour ce travail de groupe. Il semble important de trouver un consensus sur les jugements essentiels (cf annexe 1).

### **TRAJECTOIRES**

par David Powell et Frédéric DURAND (excusé).

(Voir annexe)

### **APPROCHES D'OBSTACLES**

*NB. Cette série d'exemples visait à mettre en exergue les approches possibles, et non les combinaisons en tant que telles. Cela a conduit à quelques incompréhensions. Dans une version ultérieure de cette présentation, les différents angles d'approche seront définis explicitement et non au moyen de combinaisons.*

N° 1 – Haie simple. Tout est OK.

N° 2 – Mur. 9a et 9b OK. 9c, 9d déconseillés. Obstacle précédent et suivant affectent sur la trajectoire. (vidéo à l'appui). Mais vidéos avec chiens de berger car David et Frédo n'avaient pas de chiens « projectiles » pour les vidéos.

N° 3 – Saut en longueur. 9b permet une bonne approche par le coté droit, mais pas par le coté gauche. Problème d'imposer une conduite... Il faut penser aux 2 options de conduite. 9c, 9d déconseillés.

N° 4 – Oser. Idem au saut en longueur. Réflexion au niveau de la FCI sur la mise en place de l'oser (notion de distance et de trajectoire).

N° 5 – Pneu. Attention à ce qu'il y a après le pneu. Il ne faut pas obliger le chien à sortir rapidement de la zone après le pneu. Trajectoire T à donner à un temps T...

N° 6 – Palissade. 9c, 9d fortement déconseillés, car le chien n'a pas assez d'élan.

N° 7 – Passerelle. 9a, 9c déconseillés, il faut que le chien arrive beaucoup plus droit sur la passerelle. 9d très cassant.

N° 8 – Balançoire. Idem Passerelle. Passerelle et balançoire aussi dangereuses que pneu et oser si trajectoire non respectée.

N° 9 – Chaussette. Obstacle dangereux par son entrée, le matériau et la sortie. Parmi les approches proposées, seulement l'approche par la droite du 9b n'est pas dangereuse. Mais voir cas N°20 plus loin.

N° 10 – Tunnel rigide. Toutes les trajectoires d'approche du tunnel ne sont pas dangereuses (mais le 9d est à déconseiller).

N° 11 – Slalom. OK mais 9d à réserver pour le 3<sup>ème</sup> degré et une fois.

N° 12 – Table. Toutes les trajectoires d’approche de la table sont bonnes mais nécessitent d’orienter la table en fonction de la haie d’approche. Ligne de refus de la table : le juge doit bien signaler qu’elle est la ligne de refus de la table (obstacle qui précède). Le conducteur ne choisit pas la ligne de refus.

### **COMBINAISONS**

N° 13 – NON ou décaler la haie 10.

N° 14 – Décaler peut-être un peu la 10.

N° 15 – OUI

Définition d’un out : la ligne de refus de l’obstacle coupe la trajectoire du chien *après* l’obstacle précédent.

N° 16 – Flip flop 10 et 11 pas assez espacées. Pour la catégorie A OUI, mais les autres catégories NON.

N° 17 – OK pour toutes les catégories. Ecartement 6,5 m d’axe à axe.

N° 18 – Danger de la mauvaise utilisation des logiciels, qui peuvent montrer une "bonne" trajectoire entre le 9 et le 10. Ici, il faut mettre la balançoire plus loin.

N° 19 – Idem au cas 18. Mettre aussi la balançoire plus loin.

N° 20 – Dangereux car le chien peut passer des deux cotés de la haie 9. Tourner la chaussette (N° 21).

N° 22 – Dangereux car le chien n’a pas assez d’espace pour corriger sa trajectoire depuis la haie 9. Reculer la chaussette (N° 23).

N° 24 – Dangereux car la trajectoire entre 9 et 10 doit tenir compte de la trajectoire d’arrivée sur la haie 9. Soit décaler le pneu ou le mettre plus loin ou l’incliner légèrement

N° 25 – NON car le chien ne voit pas le pneu puisqu’il y a le mur avant et ne peut pas anticiper. Méfiance du mur avant le pneu.

N° 26 – Conforme au règlement mais hyper dangereux, le chien anticipant le tunnel en prenant le pneu. Décaler le pneu, etc...

### **Qu'est-ce qu'une bonne trajectoire ?**

Bonne trajectoire : pas en difficulté le chien, pas en danger, pas casser le rythme du chien

Trajectoire sûre, minimisation des risques à l’intégrité physique du chien, trajectoire non cassant, agréable, harmonieux, fluide sans à-coups.

### **Quels sont les facteurs influençant la trajectoire ?**

Vitesse, météo,

Types d’obstacle et leur disposition, positionnement, orientation et distance.

Caractéristiques du chien, poids, souplesse, puissance, expérience.

Caractéristiques du sol, herbe, moquette, stabilisé, ...

Trajectoire antérieure, direction et vitesse à l’obstacle précédent.

Trajectoire future, perception et anticipation de l’obstacle suivant et celui d’après.

Conduite, trajectoire du conducteur, commandements, orientation...

### **Logiciels :**

Agility blues : tracé manuel des trajectoires, ne tient compte que de 2 obstacles à la fois.

Clean Run Course Designer 4 : tracés automatiques et manuel des trajectoires, tient compte des obstacles précédents et suivants, tenir compte de la hauteur des sauts.

## Trajectoires et jugements

Voir la trajectoire naturelle

**Longueur d'un parcours** : mesure de la trajectoire du chien, important dès que l'on veut mesurer la vitesse réelle des chiens, mesurer sur la trajectoire du chien et non à l'extérieur de la trajectoire sur un chien de catégorie C. Permettrait moins de disparité sur les vitesses d'évolution.

MJ rend hommage à Francis qui respectait la trajectoire du chien.

### **AGILITY 1, 2 et 3 : attente sur ces différentes épreuves, réflexions sur les vitesses d'évolution.**

La Coupe de France a été supprimée, ce qui permet d'enlever la disparité des parcours lors des championnats régionaux.

En concours classique, la table est obligatoire sur le 1er Degré et une épreuve de la journée mais l'équipe conducteur/chien (y compris niveau 3ème Degré) devrait avoir au moins une fois la table lors d'un concours. De même, la table doit être présente sur une épreuve d'une finale, sélectif et championnat régional.

#### **AGILITY 1 :**

Jacqueline Vasserot : un parcours de 1er Degré devrait comporter au moins un changement de direction, tous les obstacles corrects sur le terrain, un maximum de 15/16 obstacles et respecter les trajectoires, une vitesse d'évolution au maximum de 2 mètres pour les chiens de catégorie C. Pas d'oxer, pas d'out, pas plus de 6 zones, pas de combinaisons difficiles, pas de tunnel sous les zones,...).

Corinne Métro : table avant le slalom... cela permet de conduire le slalom à main gauche. Avec le tunnel avant le slalom, le chien est en « projectile » et la vitesse est augmentée de par le tunnel. Le chien doit arriver de façon naturelle à l'entrée du slalom...

Le Pass Agility n'est pas un passage du brevet.

Une vidéo d'un parcours de 1er Degré "cassant" a été adressée à Maryannic.

Le parcours doit rester fluide mais c'est difficile de trouver un juste milieu entre un parcours simple et un parcours technique. La distance entre les obstacles doit rester raisonnable.

Dans les parcours en "S", les chiens prennent plus de vitesse... Les juges pourraient accompagner les conducteurs à la reconnaissance du 1er Degré.

Vitesses d'évolution maximum préconisées : 1,8 m/s catégories A-D et 2,20 m/s catégories B-C.

#### **AGILITY 2 :**

Christian Saccoccio : un out maximum, pas de serpentine, table non obligatoire, entrée de slalom libre, pas trop d'appels, vitesse évolution 2,70 m/s maximum avec la table.

Corinne Métro : parcours fluide et pas cassant, changements de main, respect de la trajectoire et des distances entre obstacles, vitesse évolution 20 ou 25 % du meilleur chien mais souci avec des chiens rapides

L'objectif du 2<sup>ème</sup> degré est une "moyenne gamme".

Maryannic Jourden : 3 changements de main, serpentine en laissant la distance, pas de flip-flop, un out, entrée du slalom un peu plus difficile qui laisse une certaine autonomie sur cet obstacle, 2ème Degré moins technique que le 3ème Degré, minimum 17-18 obstacles.

Vitesses d'évolution préconisées : 2,90 et 3,20 m/s maximum sans table et 2,40 et 2,80 m/s avec table (si on préfère utiliser comme repère une vitesse avec table, alors lorsque le



parcours ne comporte pas de table, il faut retrancher 6 secondes au TPS obtenu). Différence de vitesse entre A et C : environ 0,20 m/s.

A noter : il y a une erreur qui peut être d'environ 20 mètres si l'on mesure la longueur de parcours en suivant une trajectoire intérieure ou une trajectoire extérieure par rapport à la trajectoire réelle.

Pour la vitesse d'évolution lors d'un régional, ce serait intéressant de tester les classements des régionaux.

### **AGILITY 3**

Nicolas Renaud : 21-22 obstacles, plus long qu'un 2<sup>ème</sup> Degré, vitesse d'évolution plus élevée que le 2<sup>ème</sup> Degré, trajectoires naturelles du chien, faire appel à plus de travail de la part du conducteur, garder technicité et vitesse, combinaisons particulières comme le flip flop, notion d'appels, garder en mémoire que les concurrents viennent chercher des pointages, Open Plus peut être supérieur au 3<sup>ème</sup> Degré.

Jacqueline Vasserot : le out n'est pas obligatoire, conseiller au maximum 3, combinaisons non cassantes ni dangereuses pour le chien.

Corinne Métro : bien respecter la distance des 7 mètres entre les obstacles, mettre plusieurs difficultés sur un parcours

Vitesses évolution préconisées (avec la table) :

- catégorie C entre 3,5 et 3,8 m/s
- catégorie B entre 3,2 et 3,6 m/s
- catégorie A entre 3,0 et 3,4 m/s

ce qui correspond globalement à 3,3 m/s à 4,4 m/s sans la table (en supposant une longueur de parcours d'environ 180m).

### **FINALES** :

Souhait de préconiser des vitesses d'évolution (cf réunion GTA).

Christian Saccoccio : le changement de date de la finale GPF a été annoncé sur facebook avant que cela ne soit communiqué par le GTA ( 1<sup>er</sup> week-end de juillet). Problème de communication qui sera résolu : motif pour lequel la date a été publiée avant... ).